Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 060-200069292-20250715-DP202548-AR

SEZEO
SYNDICAT DES ÉNERGIES ZONES EST DE L'OISE

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP2025-48

Décision budgétaire modificative n°2-2025 portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Président du SEZEO,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-10-6,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Vu la délibération n°2024-08 du 19 mars 2024 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier du SEZEO,
- Vu la délibération n°2025-08 du 18 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025,
- Considérant la décision de délégation fixant le plafond de virements précisée dans la maquette budgétaire (I.B Informations générales – Modalités de vote du budget),
- Considérant la prise de participation du SEZEO au capital de la SEML ÉNERGIES HAUTS-DE-FRANCE pour un montant de 600 000 €.

DÉCIDE

Article 1 : Il est procédé aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**600 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-261-7 : Titres de participation	0.00 €	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	**0.00 €**	**600 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**600 000.00 €**	**600 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Thourotte, le 15 juillet 2025,

Le Président,
O. FERREIRA

Publication le 16/07/2025